

**LISTE DES PRINCIPAUX AVANTAGES CUMULABLES AVEC L'AAH****- Liste non exhaustive-**

- Rente de conjoint survivant (non liée à l'âge ou à l'invalidité)
- Rente de survivant et d'orphelin AT versée à la veuve d'une personne victime d'un accident de travail
- Rente d'ascendants de victime AT (art. L434-13 du code de la sécurité sociale)
- Pension de veuve de guerre au taux normal ou de réversion
- Allocation de veuvage
- Rente viagère constituée à titre onéreux
- Rente de survie souscrite par les parents ou le handicapé (contrat épargne handicap) pour elle-même dans la limite de 1 830 € annuels
- Rente viagère versée à une victime d'un accident de droit commun (plus spécialement accident de la circulation)
- Rente versée par une mutuelle ou une assurance privée sauf si l'adhésion à l'assurance privée l'est au titre d'un régime obligatoire
- Allocation compensatrice ou majoration d'allocation pour tierce personne servie par le Conseil général
- Prestation de compensation du handicap servie par le Conseil général
- Majoration pour tierce personne versée au titulaire d'une pension d'invalidité, d'une pension de vieillesse ou d'une rente d'accident du travail (cumulable à compter du 01/02/2005)
- Indemnités journalières de sécurité sociale, de chômage
- Indemnités viagères de départ
- Rente éducation pour enfant à charge versée en faveur d'enfants orphelins
- Pensions ou rentes versées sous forme de capital
- Part de redevance de débits de tabacs
- Allocations versées aux réfugiés par la DDASS
- Majoration pour conjoint à charge lorsque le bénéficiaire de l'AAH est la personne à charge du pensionné
- Allocation différentielle du Fonds de Solidarité aux anciens combattants d'Afrique du Nord
- Prestation spécifique dépendance, allocation personnalisée d'autonomie
- Pensions militaires et soldes de réforme versées avant l'âge de 60 ans
- Subventions versées par l'AGEFIPH
- Allocations de préretraite (FNE, ARPE, allocation complémentaire)
- Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante
- Allocation de préparation à la retraite pour les anciens combattants d'Afrique du Nord
- Toute somme versée à titre de réparation (qu'il s'agisse d'une rente viagère ou d'un capital)
- Allocation pour jeune majeur versée dans le cadre de l'aide sociale départementale
- Prime d'intéressement à l'excédent d'exploitation versée à une personne handicapée en ESAT